



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture
et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land-
und Forstwirtschaft ILFD

Ruelle de Notre-Dame 2, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 05, F +41 26 305 22 11

www.fr.ch/diaf

Seules les paroles prononcées font foi !

Formation des élu-e-s communaux

HES-SO, Bâtiment Mosaik, le 1er septembre 2021

Allocution de M. le Conseiller d'Etat Didier Castella, directeur IAF

Madame la Directrice,
Monsieur le Préfet,
Mesdames et Messieurs les syndics,
Mesdames les conseillères générales communales,
Messieurs les conseillers généraux communaux,

Je suis particulièrement heureux d'être ici devant vous pour le lancement de ces modules de formation destinés aux membres des autorités communales. Je tiens tout d'abord à vous féliciter toutes et tous pour votre engagement et pour votre élection ou votre réélection au printemps dernier. Je vous envie un peu d'avoir déjà passé ce cap qui m'attend encore dans quelques semaines !

Je tiens à remercier chaleureusement l'ACF pour l'organisation de ces formations, ainsi que tous les intervenants, notamment venus des services de l'Etat, dont le précieux Service des communes. L'intérêt de cette formation n'est plus à démontrer. Sa qualité non plus, j'en veux pour preuve le fait que Mme Micheline Guerry, Directrice de l'ACF, est également présidente de la formation romande des cadres communaux ! Vous avez donc la chance de pouvoir compter sur une spécialiste reconnue loin à la ronde ! La formation des élu-e-s et des cadres des communes est essentielle. L'autonomie communale repose d'abord sur la capacité des communes, et donc de leurs autorités, à assumer les tâches qui leur sont confiées.

Par cette formation, l'ACF joue ainsi pleinement son rôle de renforcer ce premier niveau démocratique que sont les communes, et contribue indirectement à lutter contre la centralisation rampante, inévitable lorsque les communes ne sont plus en mesure de prendre le lead sur les politiques publiques qui touchent leurs habitants. L'autonomie des communes est inscrite dans notre Constitution, et elle est une valeur essentielle dans notre système fondé sur la proximité des autorités et de la population. C'est pourquoi il est primordial aux yeux de l'Etat que les communes puissent s'appuyer sur des élu-e-s motivé-e-s et bien formé-e-s.

Le canton de Fribourg est à la croisée des chemins. Notre organisation institutionnelle date pour l'essentiel du milieu du 19ème siècle. Sa longévité est admirable, mais elle atteint à présent ses limites. Les nouvelles habitudes de notre société rendent de plus en plus floues les frontières territoriales, à commencer par les plus proches, celles des communes. La plupart des politiques publiques nécessitent aujourd'hui une coordination avec les communes voisines, ainsi qu'avec le canton.

Dans ces conditions, vous devez non seulement savoir gérer votre commune au quotidien, mais vous devez également prendre de la hauteur et vous projeter au niveau de la région, discuter avec vos partenaires, chercher des compromis, trouver des solutions pour servir aux mieux vos concitoyennes et concitoyens. Ce niveau régional, qui ne dit pas toujours son nom, prend de plus en plus de place, sans que sa gouvernance soit très claire, ni pour les communes, ni pour le canton. C'est pourquoi j'ai initié des réflexions pour réformer notre organisation.

Un groupe de travail, composé notamment de représentants de l'ACF, dont son président, finalise ces jours un premier rapport pour poser un constat clair. Il sera alors possible de proposer des modèles pour donner un nouveau souffle aux régions et aux communes.

Je pense notamment qu'il faut oser envisager de laisser plus de marge de manœuvre aux communes dans leur organisation, notamment les plus grandes, qui disposent d'une administration spécialisée et d'un conseil général.

Il n'est pas question d'instaurer des communes à deux vitesses, mais bien de ne pas brider les communes qui disposent des outils nécessaires pour mener à bien des projets spécifiques. On voit bien d'ailleurs qu'une grande commune dynamique peut apporter une contribution certaine au développement de toute une région, et je suis convaincu que toutes les communes, grandes comme moins grandes, ont à gagner à ce phénomène.

Ces réflexions, et bien d'autres d'ailleurs, seront au cœur de la révision générale de la loi sur les communes, que nous allons mener durant la prochaine législature cantonale.

Vous avez donc la grande chance de vivre ce moment clé, puisqu'il s'agira de la première révision de cette loi en 40 ans. Je me réjouis de mener à bien avec vous ce projet, comme bien d'autres, dans les innombrables domaines touchés par l'activité communale. D'innombrables domaines dans lesquels vous vous sentirez encore plus à l'aise au terme de la formation qui commence maintenant!

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne et très enrichissante soirée !